

Vœu relatif au soutien de la ville de Paris au processus des Assises de défense, de rénovation et de développement des services publics

déposé par Jacques Boutault, Jérôme Gleizes, Didier le Reste, Rémi Féraud, Marinette Bache, et les groupes GEP, PCF-FdG et SOCA

Considérant que la Ville de Paris a une conception exigeante des services publics et a toujours œuvré pour que les services publics, vecteurs d'égalités, permettent l'accès effectifs aux droits ;

Considérant que des services publics développés, démocratisés et renouvelés sont nécessaires à l'efficacité de toute politique publique répondant à l'intérêt général et au service de nos concitoyens ;

Considérant que la COP 21 aura lieu à Paris et qu'il ne serait y avoir de véritables politiques écologiques si elles ne peuvent être déconnectées de la rentabilité financière immédiate et qu'à ce titre les services publics seraient, s'ils étaient renforcés et renouvelés, des outils d'action particulièrement efficaces ;

Considérant que les services publics nationaux doivent avoir pour vocation l'intérêt général tout en répondant à des besoins nouveaux et en couvrant des besoins non encore satisfaits avec une exigence de qualité, d'accessibilité et de proximité pour nos concitoyens, et qu'il est nécessaire d'agir afin que leur fonctionnement actuel soit amélioré en ce sens ;

Considérant que depuis mars 2001, la Ville de Paris a toujours été aux côtés de ceux luttant pour la défense et le développement des services publics notamment en faisant dès 2008 le choix de la remunicipalisation de l'eau à Paris ouvrant ainsi la voie à une prise de conscience de cette problématique bien au-delà de nos frontières, en s'opposant à la privatisation de la Poste et en apportant son aide à la mise en place de la votation citoyenne qui a eu lieu le 3 octobre 2009, en refusant le 15 septembre 2012 « l'expérience » de la RATP de distribuer les lettres recommandées en lieu et place de La Poste, et plus récemment contre la fermeture des urgences de l'Hôtel Dieu ;

Considérant que les Assises nationales pour les Services publics du XXI^e siècle sont prévues à Paris mi-2016 ;

Considérant que leur lancement à l'appel de la Convergence nationale des collectifs de défense et de développement des services publics aura lieu les 13 et 14 juin à Guéret, en Creuse ;

Considérant que de nombreux Collectifs de Lille à Toulouse, de Saône et Loire à Luçon en passant par Paris, Tours, les Pyrénées atlantiques, Romorantin, les Hautes Alpes etc. appellent à se joindre à ce rassemblement ainsi que la Coordination Eau Bien Commun France, la Coordination Nationale des Comités de défense des Hôpitaux et Maternités de Proximité, la Convergence nationale Rail, le Collectif « La santé n'est pas une marchandise », la Coordination Eau-IDF et la Coordination nationale des associations pour le droit à l'avortement et à la contraception regroupant chacune de très nombreux comités d'usagers sur l'ensemble de notre territoire ;

Considérant que la Convergence nationale des services publics sollicite l'ensemble des élus et collectivités territoriales qui le souhaitent à prendre part activement et financièrement à la réalisation et la réussite des Assises ainsi qu'à son lancement ;

Considérant que de nombreuses personnalités appellent à l'organisation de ces Assises et que la Ville de Paris souhaite que leur lancement soit un succès ;

Aussi, sur proposition de Jacques Boutault, Jérôme Gleizes, Didier Le Reste, Rémi Féraud, Marinette Bache et des Groupes GEP, PCF-FdG et SOCA, **le Conseil de Paris émet le vœu que la ville de Paris soutienne la mise en place des Assises nationales pour les services publics du XXI^e siècle et participe à leur réussite en s'engageant à hauteur de 1 500€ pour l'organisation à Guéret les 13 et 14 juin du rassemblement et du lancement du processus qui devrait aboutir à la tenue d'Assises à Paris mi-2016.**